

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1944)

Heft: 1020

Artikel: Concorde nationale

Autor: Béguin, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-686202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCORDE NATIONALE.

De l'avis unanime de tous les Confédérés rien n'a été plus satisfaisant que le résultat des élections auxquelles a procédé, le 15 décembre, l'Assemblée fédérale. En quelque sorte, un événement historique dont les conséquences seront très importantes, a eu lieu. Les radicaux ont abandonné, après quatre-vingt quinze ans, la majorité gouvernementale. Le Conseil fédéral n'est plus une équipe de coalition homogène. C'est un collège de concentration au sein duquel tous les grands partis, même celui de l'opposition socialiste, se trouvent représentés. A la suite de cet événement, bien des choses changeront dans notre administration centrale. Le parlement devra s'accoutumer à une autre atmosphère, parce qu'il ne sera plus aussi nettement divisé en une majorité et une minorité. Des idées nouvelles — d'inspiration socialiste ou collectiviste, seront portées jusqu'au sein des délibérations gouvernementales. Malgré tout, cet événement, attendu, prévu, s'est déroulé le plus simplement du monde.

En effet, dès le premier tour de scrutin, M. Ernest Nobs, bourgmestre et conseiller national de Zurich, candidat socialiste à la succession de M. Wetter, radical démissionnaire, a été élu conseiller fédéral par 122 voix sur 233 votants. Personne n'avait pris l'initiative de lui opposer une autre personnalité. Certes, d'un certain côté, on a beaucoup souligné que M. Nobs a été élu pratiquement par ses amis politiques, renforcés par les petits groupes de l'opposition et qu'un tiers seulement des voix bourgeois (50 sur 150) s'était porté sur son nom. On a cru pouvoir en conclure que la réconciliation des partis n'est pas un fait accompli et que, dans de très larges milieux, la participation socialiste n'est pas accueillie sans réserves et sans appréhensions.

A ce sujet, il s'agit de s'entendre. Il est certain qu'en cette occurrence, le bloc bourgeois s'est divisé en trois groupes d'importance numérique égale. 50 députés ont voté pour le nouvel élu; 50 autres ont donné leurs suffrages à d'autres personnalités, tandis que les 50 derniers déposaient des bulletins blancs dans les urnes. Ce simple fait, indéniable, prouve à l'envi que bien des réticences subsistent et que l'on n'a pas souscrit sans crainte à cette nouvelle formule gouvernementale. Malgré tout, il serait faux d'attribuer une importance démesurée à ces chiffres. Il est assez dans les habitudes du parlement de ne pas ménager de trop brillantes élections à de nouveaux membres du gouvernement, tandis que — de quatre ans en quatre ans — leur réélection est régulièrement assurée dans des conditions infiniment meilleures. Pour n'en prendre que deux exemplaires, M. Obrecht est entré au gouvernement en 1935 sur le voeu de 125 députés, ce qui ne l'a pas empêché d'être réélu par la suite à la faveur de 166 suffrages. M. Celio, désigné en 1940 à la succession de M. Motta par 118 suffrages au second tour seulement, en a recueilli l'autre jour non moins de 164. On pourrait multiplier ces exemples. Nous n'en tirerons qu'une seule conclusion : c'est que l'élection de M. Nobs a été fort honorable. Tous les conseillers fédéraux n'ont pas connu d'embûche pareil succès. Cela nous permet d'affirmer que M. Nobs a été bien accueilli et que ses amis n'ont aucune raison de se plaindre du chiffre de voix qui l'a porté aux honneurs suprêmes.

Il n'en reste pas moins qu'en manifestant une cer-

taine réserve, l'ancienne majorité gouvernementale a témoigné sa volonté de ne pas décerner à M. Nobs un blanc-seing et son intention de l'attendre à ses actes et à son comportement général pour le juger, en 1947, lors du prochain renouvellement, d'une manière définitive. C'est assez dire que M. Nobs a son sort entre ses mains. En Suisse, nous n'aimons pas que les magistrats soient exclusivement des hommes de parti. Si on ne leur demande pas de renier leurs origines ou la doctrine de leur préférence, on attend qu'ils s'élèvent au-dessus d'eux-mêmes, qu'ils ne servent pas une cause, mais celle du pays tout entier. A cet égard, M. Nobs paraît présenter de très sérieuses garanties : cet ancien polémiste redouté et redoutable, s'est révélé à la hauteur de la situation, dès qu'il a assumé des responsabilités gouvernementales, tout d'abord au Conseil d'Etat de Zurich pendant six ans, puis pendant deux ans à la tête de la municipalité de la grande cité de la Limmat. Rien ne permet de prévoir qu'il n'en fera pas autant au Conseil fédéral. A cet égard, il ne faut pas oublier qu'il est originaire du Séeland bernois, où sont nés tant de politiciens passionnés — les Ochsenbein, les Schenk, les Scheurer, les Minger — qui, une fois entrés au gouvernement, ont fait preuve des plus précieuses qualités de sérénité et d'objectivité. C'est bien pourquoi M. Nobs bénéficie d'un préjugé favorable et pourquoi on attend avec sympathie ses premiers pas dans la carrière gouvernementale.

Les réserves de l'ancienne majorité que nous vous signalions plus haut se sont encore manifestées d'une autre façon. Il n'y a pas eu seulement un important déchet sur le nom du nouveau conseiller fédéral. Tous ceux qui étaient disposés à rester en fonctions ont été brillamment réélus. M. Stampfli a même remporté 194 voix, chiffre inouï dans nos annales parlementaires. Même M. Pilet-Golaz, contre lequel certains journalistes avaient lancé ces dernières semaines une campagne absurde, a été réélu par 154 voix, chiffre qu'il n'avait jamais atteint jusqu'ici. Non seulement l'ancienne majorité a voulu dire sa gratitude à des magistrats qui ont fait tout leur devoir et qui ont su éviter avec succès les écueils des temps présents, mais, en faisant bloc sur les noms de leurs représentants, elle a dit à l'opposition socialiste que sa concession d'un siège ne doit pas être assimilée à une démission ou à une capitulation. Elle entend collaborer, écouter une voix qui n'a pas pu s'élever jusqu'ici au sein du gouvernement. Pour autant, elle veut à tout prix assurer la continuité de l'action publique. Elle prête la main à une évolution nécessaire. Elle se refuse à tout ce qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, pourrait ressembler à une révolution ou même à un changement brusque d'orientation.

Si l'on songe à tout cela, on peut espérer que, conformément à nos meilleures traditions, aux vœux profonds de notre peuple et à sa volonté, un événement important s'est produit sans bruit. Tout simplement, une évolution est parvenue à son terme. Nous avons su en tirer de justes conclusions et prendre les décisions qui s'imposaient, les prendre dans des conditions qui en soulignent le caractère normal. Et c'est bien dans l'esprit de notre peuple qui est à la fois profondément conservateur et nettement orienté vers le progrès, qui est attaché à des valeurs stables tout en sachant s'adapter aux nécessités d'une histoire qu'il n'a jamais songé à arrêter artificiellement dans son cours.

Pierre Béguin.